

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 3 février 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Sylvain Tousignant  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

**CE-2010-79-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2010-80-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2010-81-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ  
EXÉCUTIF DU 27 JANVIER 2010**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 27 janvier 2010, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2010-82-DEC      PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES /  
VOLET CITOYEN / ARBRE DE BIENVENUE**

ATTENDU le « Plan Vert » de la Ville de Terrebonne adopté le 10 avril 2006 ;

ATTENDU le Programme de plantation d'arbres proposé par le Comité de développement et de plantation d'arbres et adopté par la Ville le 11 mai 2009;

ATTENDU QUE ce programme comporte quatre (4) volets, dont le volet citoyen;

ATTENDU QUE le volet citoyen prévoit de remettre à chaque nouvel arrivant un arbre de bienvenue;

ATTENDU QUE près de 1000 nouveaux citoyens arrivent annuellement, mais qu'il est projeté qu'environ 600 se prévaudront du programme;

ATTENDU QU'il est prévu que chaque nouveau citoyen se voit remettre une brochure comprenant un mot de bienvenue, la description de chacune des essences offertes et un coupon donnant droit à un arbre,

valide pour un an, tel que présenté dans la brochure jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE le comité de développement et de plantation d'arbres a pris connaissance des essences suggérées et a fait ses recommandations ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture d'environ cent (100) arbres de différentes essences destinés aux nouveaux arrivants ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, à savoir :

Pépinière Sabatino  
Complexe Horticole Bastien  
Pépinière du Québec  
Entreprise G. Charbonneau

ATTENDU QU'il est opportun que ces quatre (4) fournisseurs puissent fournir des arbres aux nouveaux arrivants dépendant du secteur de la Ville où ils sont localisés ;

ATTENDU QUE la valeur moyenne d'un arbre est évaluée à 95\$ et qu'une somme de 57 000\$ doit être puisée à même le fonds de l'arbre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif accepte la mise en œuvre du volet citoyen du Programme de plantation d'arbres en vue de fournir un arbre de bienvenue aux nouveaux arrivants.

Il est également unanimement résolu d'accepter les soumissions des quatre (4) compagnies suivantes, soit **PÉPINIÈRE SABATINO, COMPLEXE HORTICOLE BASTIEN, PÉPINIÈRE DU QUÉBEC ET ENTREPRISE G. CHARBONNEAU** afin qu'ils fournissent les arbres de bienvenue aux nouveaux arrivants par l'entremise d'une commande ouverte n'excédant pas 25 000\$ selon la demande des nouveaux arrivants. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0007 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2010-0008, soumis par le trésorier, au montant de 57 000\$, du poste budgétaire numéro 1-05-900-00-017 au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-629, soit accepté.

Que le paiement aux fournisseurs s'effectue selon le nombre réel d'arbres commandés par les nouveaux arrivants sur présentation des coupons accumulés.

---

**CE-2010-83-DEC            CESSION POUR FINS DE ZONE TAMPON /  
9094-6708            QUÉBEC            INC.            (DOSSIER  
GOYETTE) / LOTS 3 316 284 ET 4 063 347**

ATTENDU la transaction et quittance intervenue entre la Ville de Terrebonne et la compagnie 9094-6708 Québec inc. (dossier Goyette) le 18 décembre 2009 dans un dossier de la Cour Supérieure du Québec portant le numéro 700-17-004920-087, transaction étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'en vertu de cette transaction la compagnie 9094-6708 Québec inc. cédait gratuitement à la Ville de Terrebonne les lots numéros 3 316 284 et 4 063 347 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'une promesse de cession fut signée en conséquence;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, d'accepter la cession des lots numéros 3 316 284 et 4 063 347 du cadastre du Québec pour fins de zone tampon par la compagnie 9094-6708 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 11 décembre 2009.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession desdits lots et que Me Bernard Fauteux, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

---

**CE-2010-84-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 442 /  
PROLONGEMENT DE LA RUE RODRIGUE**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par des promoteurs au début de la rue Rodrigue depuis le boulevard Laurier ;

ATTENDU QUE les promoteurs veulent procéder à la réalisation des travaux d'infrastructures dans le prolongement de la rue Rodrigue afin de desservir de nouveaux terrains en infrastructures et pour permettre aux résidents au nord et à l'ouest du projet de développement d'avoir accès directement, rapidement et de façon sécuritaire (présence de feux de circulation) à l'intersection du boulevard Laurier et de la rue Rodrigue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (442) pour l'acquisition d'une portion de la rue Rodrigue, ainsi que le paiement d'une quote-part relative au surdimensionnement lors de la réalisation des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts et la fondation pour le prolongement de ladite rue Rodrigue, et pour ce faire, un emprunt au montant de 331 900\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

---

**CE-2010-85-REC      RACHAT DE CAPITAL / REFINANCEMENT DU  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 561 / SECTEUR LA  
PLAINE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit procéder au refinancement d'un montant de 10 700\$ relatif à un emprunt échéant le 18 février 2010 et imputable en totalité au secteur La Plaine ;

ATTENDU QUE le surplus libre de La Plaine est de 25 279,97\$ et qu'il doit être utilisé pour le bénéfice du secteur La Plaine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser l'appropriation du surplus libre La Plaine au montant de 10 700\$ et son affectation au remboursement de l'emprunt du règlement numéro 561.

Que copie de la résolution du Conseil municipal soit transmise à la Direction financement des organismes publics du ministère des Finances.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0022 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-86-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS  
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 959 814,11\$ préparée le 29 janvier 2010 ;
  - la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 5 072 146,64\$ préparée le 1<sup>er</sup> février 2010.
- 

**CE-2010-87-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES  
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 5 554 332,58\$ préparée le 29 janvier 2010.
- 

**CE-2010-88-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 458 /  
INSTALLATION D'AQUEDUC ET POSE DE  
PAVAGE DANS LES RUES DE NEVERS, DE  
SARDAIGNE ET DE L'AIGLON**

ATTENDU QUE les citoyens résidants dans les rues de Nevers, de Sardaigne et de l'Aiglon ont manifesté leur intérêt pour obtenir l'installation de conduites d'aqueduc afin de desservir leur résidence en eau potable provenant du réseau municipal;

ATTENDU QUE ces rues n'étaient pas pavées et qu'elles le seront après la réalisation des travaux d'installation de conduites d'aqueduc;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par règlement d'emprunt à la charge des bénéficiaires des travaux à être effectués;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (458) pour l'installation de conduites d'aqueduc et la pose de pavage dans les rues de Nevers, de Sardaigne et de l'Aiglon, et pour ce faire, un emprunt au montant de 760 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

---

**CE-2010-89-DEC      NOMINATION / PRÉPOSÉE SERVICE À LA  
CLIENTÈLE / DIRECTION DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé(e) service à la clientèle à la Direction de l'aménagement du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, de nommer Mme Pascale Bourgoin au poste de préposée service à la clientèle à la Direction de l'aménagement du territoire, classe 5, à compter du 8 février 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2010-90-DEC          NOMINATION / COMMIS DE BUREAU SR /  
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis de bureau sr à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Christine Chabot au poste de commis de bureau sr à la Direction de l'entretien du territoire, classe 5, à compter du 8 février 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2010-91-DEC          CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC EN  
ARGENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter :

- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 1 680,41\$ dans le cadre de la subdivision de trois (3) lots en bordure de l'avenue des Roseaux. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 2496 de ses minutes ;
- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 4 317,40\$ dans le cadre de la subdivision de trois (3) lots en bordure de la rue Saint-Louis. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 23666 de ses minutes ;
- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 384,77\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure du chemin Saint-Charles. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par Mme Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 638 de ses minutes ;
- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 3 191,40\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue Johanne. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 19494 de ses minutes.

---

**CE-2010-92-DEC          PLAISIR          D'HIVER          PLAINOIS          /  
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DU  
PAVILLON NAPOLEON-GAUTHIER / 20  
FÉVRIER 2010**

ATTENDU la demande des organismes ayant leur port d'attache au Pavillon Napoléon-Gauthier (Action-famille La Plaine, Fermières de La Plaine, Calinois, Québec en forme et Maison des jeunes), représentés par La Maison des jeunes 2003 inc., pour tenir un carnaval afin de mieux se faire connaître et réaliser un événement pour les citoyens du secteur, au Pavillon Napoléon-Gauthier et sur les installations du parc avoisinant, le samedi 20 février 2010 de 10h à 15h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser La Maison des jeunes 2003 inc. à tenir un carnaval au Pavillon Napoléon-Gauthier et sur les installations du parc avoisinant, le samedi 20 février 2010 de 10h à 15h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans le parc pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

**2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

**3) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

**4) Produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles ou de boissons non alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants recyclables. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

**5) Promenade en carriole**

La tenue de promenade en carriole est autorisée. Voici le trajet : départ du Pavillon Napoléon-Gauthier (5900, rue Rodrigue), rues Rodrigue, Robinson, Charlebois, Brochu, des Chouettes, du Condor, parc du Boisé et retour au 5900, rue Rodrigue. La Direction de la police a approuvé le circuit.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2010-93-DEC      APPUI / OBTENTION DE L'ÉVÉNEMENT /  
COUPE FRED PAGE 2011 / CLUB DE HOCKEY  
LES COBRAS DE TERREBONNE / DU 20 AU  
25 AVRIL 2011**

ATTENDU la demande d'appui faite par le Club de Hockey Les Cobras de Terrebonne afin de pouvoir accueillir la Coupe Fred Page 2011 à la Cité du Sport du 20 au 25 avril 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif appuie le Club de Hockey Les Cobras de Terrebonne dans sa demande auprès de la Ligue de Hockey Junior AAA du Québec dans le but de tenir la Coupe Fred Page 2011 à la Cité du Sport du 20 au 25 avril 2011.

Que le Comité exécutif mandate la Direction du loisir et vie communautaire pour informer le comité organisateur qu'il devra déposer sa demande financière dans le cadre du *Programme de soutien financier à la réalisation d'événements spéciaux*.

---

**CE-2010-94-DEC      COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SUIVI DU  
PLAN DIRECTEUR DES PARCS /  
RECOMMANDATIONS POUR PLAN DE MISE  
EN ŒUVRE 2010**

ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de suivi du plan directeur des parcs tenue le 26 janvier 2010 dont fait partie la proposition des travaux à réaliser en 2010 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte la proposition du comité concernant le programme à réaliser en 2010.

Que le Comité exécutif accepte la recommandation du Comité visant à utiliser une partie des montants non-engagés du règlement numéro 397 afin d'implanter une patinoire permanente au parc Daunais et d'aménager le parc de Montpellier.

Que la Direction du loisir et vie communautaire, en collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est autorisée à procéder à la préparation d'un règlement d'emprunt pour le programme 2010.

---

**CE-2010-95-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h35.

---

---

Président

---

Assistant-secrétaire